



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires  
Bureau réglementation et appui juridique**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque  
lieu-dit « La Brande des Grands Cours »  
Commune d'Arpheilles (18200)

-----

Par arrêté préfectoral N° DDT-2021-057, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est prescrite du **mardi 06 avril 2021 (9h00) au mardi 11 mai 2021 (12h00)**, soit pendant **36** jours consécutifs.

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre des demandes de permis de construire, déposées par la société SOLEIA 46.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie d'Arpheilles, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend trois demandes de permis de construire, accompagnées notamment d'une étude d'impact, d'une note de présentation non technique du projet ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur cette procédure.

Monsieur Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie d'Arpheilles, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise 79 route de la Clouze
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie d'Arpheilles, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie d'Arpheilles les :
  - mardi 06 avril 2021 de 09h00 à 12h00,
  - mardi 13 avril 2021 de 09h00 à 12h00,
  - vendredi 23 avril 2021 de 14h00 à 17h00,
  - jeudi 06 mai 2021 de 14h00 à 17h00,
  - mardi 11 mai 2021 de 09h00 à 12h00.
- par courrier déposé ou transmis par voie postale **à la mairie d'Arpheilles** - à M. le commissaire enquêteur - enquête publique projet de centrale photovoltaïque « La Brande des Grands Cours » ,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr)
- via le site internet départemental de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Les correspondances, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête. Les contributions transmises, par voie électronique, seront mises à disposition sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Service affaires juridiques, sécurité et éducation routières – Bureau réglementation et appui juridique – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur Ralph TRICOT – SOLEIA 46 - JP Energie Environnement – 12 rue Martin Luther King – 14280 SAINT-CONTEST - Tel : 02 14 99 11 26 – Mail : [ralph.tricot@jpee.fr](mailto:ralph.tricot@jpee.fr)

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le Préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Arpheuilles, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le Préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative aux demandes de permis de construire.

Bourges, le 05 mars 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental,

***signé***

Thierry TOUZET